

Un budget 2014 en soutien de l'action associative de jeunesse

Lire la suite...

Malgré des perspectives budgétaires qui demeurent étriquées, la ministre a décidé de renforcer les moyens dédiés au secteur des Centres de jeunes. Il s'agit d'une part d'assurer le financement, en année pleine, des décisions prises en juillet 2013, à la faveur d'une enveloppe supplémentaire de 250.000 euros dégagée à partir des crédits du Plan jeunesse. Pour rappel, ces décisions portaient sur l'agrément de 8 nouveaux centres de jeunes, dont 4 avec dérogation « équipe collégiale », et l'octroi d'une subvention pour l'engagement d'un animateur-coordonateur dans 3 centres de jeunes agréés précédemment. D'autre part, consciente de l'arriéré existant en matière d'agrément et d'évolution financière des associations, la ministre a également décidé d'octroyer, en 2014, deux dispositifs particuliers supplémentaires.

Du côté des Organisations de jeunesse, l'année 2014 donne également rendez-vous au renforcement des initiatives citoyennes « par et pour les jeunes ». Soucieuse de maintenir la perspective de développement du secteur dans des champs qui renforcent sa diversité, la ministre a décidé d'agréer trois nouvelles OJ, actives respectivement dans les champs de la promotion de la santé, de l'éducation à la paix et de la lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des genres.